



**CATALOGUE**  
**DES TARIFS MUNICIPAUX**  
**À compter du 1er janvier 2026**

LOCATION DE SALLES			2025	2026	% d'évolution	2025	2026	% d'évolution	2025	2026	% d'évolution
TARIFS EN TTC 2026			TARIF A			TARIF B			TARIF C		
TYPOLOGIES DU DEMANDEUR		Unité	Particuliers Baulois (*) Associations bauloises (**), Ecoles et ASL			Particuliers non Baulois (*) Associations non Bauloises			Entreprises, sociétés organisatrices d'évènements		
<b>A- LES FLORALIES</b>											
Grande salle sans cuisine	heure	65,00 €	65 €	0,0%	123,00 €	123 €	0,0%	352,00 €	352 €	0,0%	
Grande salle + cuisine	heure	78,00 €	78 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%	361,00 €	361 €	0,0%	
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	31,00 €	31 €	0,0%	54,00 €	54 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	
Forfait Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure	31,00 €	31 €	0,0%							
Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure	62,00 €	62 €	0,0%							
<b>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</b>											
Tarif par salle	heure	22,00 €	22 €	0,0%	60,00 €	62 €	3,0%	116,00 €	116 €	0,0%	
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2,00 €	2 €	0,0%	2,00 €	2 €	3,0%	2,00 €	2 €	0,0%	
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</b>											
Salles festives / réunion	heure	33,00 €	33 €	0,0%	57,00 €	57 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	
Salle polyvalente (***)	heure	80,00 €	80 €	0,0%	147,00 €	147 €	0,0%	362,00 €	362 €	0,0%	
Salles sportives (***)	heure	80,00 €	80 €	0,0%	147,00 €	147 €	0,0%	362,00 €	362 €	0,0%	
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>											
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	34,00 €	34 €	0,0%	59,00 €	59 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites	heure	21,00 €	21 €	0,0%	34,00 €	34 €	0,0%	55,00 €	55 €	0,0%	
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	41,00 €	41 €	0,0%	68,00 €	68 €	0,0%	103,00 €	103 €	0,0%	
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	21,00 €	21 €	0,0%	80,00 €	80 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	
<b>E- AUTRES SALLES</b>											
Salle du conseil municipal	heure										
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>											
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	199,00 €	199 €	0,0%	199,00 €	199 €	0,0%	199,00 €	199 €	0,0%	

\* : justificatif de domicile et document d'identité

\*\* : avec un an minimum d'activité

\*\*\* : uniquement pour les associations

Tarifs en TTC - Une majoration des tarifs de + 15 % sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

TYPOLOGIES DU DEMANDEUR	Unité	2025	2026	% d'évolution	2025	2026	% d'évolution	2025	2026	% d'évolution
		<u>TARIF D</u>			<u>TARIF E</u>			<u>TARIF F</u>		
		Administrations et collectivités			Comités d'entreprises syndics baulois			Comités d'entreprises syndics non baulois		
<b>A- LES FLORALIES</b>										
Grande salle sans cuisine	heure	64,00 €	64 €	0,0%	123,00 €	123 €	0,0%	196,00	196 €	0,0%
Grande salle + cuisine	heure	77,00 €	77 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%	206,00 €	206 €	0,0%
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	30,00 €	30 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%
Forfait - Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure	30,00 €	30 €							
Forfait - Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure	60,00 €	60 €							
<b>B- ESPACE EPONA + CENTRE DE STAGES+ TENNIS MUNICIPAUX</b>										
Tarif par salle	heure	20,00 €	20 €	0,0%	85,00 €	85 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2,00 €	2 €	0,0%	2,00 €	2 €	0,0%	2,00 €	2 €	0,0%
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLE POLYVALENTE</b>										
Salles festives / réunion	heure	32,00 €	32 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%
Salle polyvalente (***)	heure	78,00 €	78 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%	196,00 €	196 €	0,0%
Salles sportives (***)	heure	78,00 €	78 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%	196,00 €	196 €	0,0%
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>										
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	33,00 €	33 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites	heure	20,00 €	20 €	0,0%	88,00 €	88 €	0,0%	151,00 €	151 €	0,0%
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	40,00 €	40 €	0,0%	103,00 €	103 €	0,0%	185,00 €	185 €	0,0%
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	20,00 €	20 €	0,0%	119,00 €	119 €	0,0%	206,00 €	206 €	0,0%
<b>E- AUTRES SALLES</b>										
Salle du conseil municipal	heure	39,00 €	39 €	0,0%						
Autre salle de réunion de l'hôtel de ville	heure	12,00 €	12 €	0,0%						
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>										
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	194,00 €	194 €	0 €	193,00 €	193 €	0,0%		193 €	
	Unité	2025	2026	% d'évolution	<u>Observations</u>					
Photocopies - appareil en libre-service - Annexes de Mairies format A4		0 €	0 €	0%						

\* : justificatif de domicile

\*\* : avec un an minimum d'activité

\*\*\* : uniquement pour les associations

Tarifs en TTC - Une majoration des tarifs de + 15 % sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

# Catalogue des tarifs pour la location des salles communales - 2026

## (Tarif en TTC)

**TARIF A - Je suis un particulier Baulois (\*), une Association Bauloise (\*\*), une Ecole et ASL -**

TARIFS EN TTC

<b>SALLES</b>	<b>UNITE</b>	<b>TARIF A - 2026</b>
<b>A- LES FLORALIES</b>		
Grande salle sans cuisine	heure	65 €
Grande salle + cuisine	heure	78 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	31 €
Forfait Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure	31 €
Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure	62 €
<b>B- ESPACE EPONA</b>		
Tarif par salle	heure	22 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</b>		
Salles festives / réunion	heure	33 €
Salle polyvalente (***)	heure	80 €
Salles sportives (***)	heure	80 €

**D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES**

Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	34 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	21 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	41 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	21 €

**DEPASSEMENT HORAIRE**

Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	199 €
--	-------	-------

(\*) : justificatif de domicile    (\*\*) : avec un an minimum d'activité (\*\*\*) uniquement pour les associations

## ANNEXE 1 : Tarif A pour un particulier Baulois (\*) une Association Bauloise (\*\*), une École ou une ASL

### **Le principe général est la non-gratuité.**

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium ... (coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

### **Particuliers Baulois :**

(\*) **Le particulier Baulois** devra fournir un justificatif de domicile, un document d'identité et sera le seul responsable de la location

Dans le cadre de grand mariage : nombre d'invités supérieur à 300 personnes, il sera appliqué un forfait de 4 250 euros pour la location de la salle des Floralies. Ce forfait comprend la mise à disposition des espaces suivants :

- Le hall + la grande salle + la cuisine + le bar
- 2 petites salles
- La scène
- Les loges

Pour une durée pouvant aller de 7h du matin jusqu' à 2h du matin - montage et démontage compris à la charge de l'organisateur.

Afin de valider la réservation, un **acompte de 30%** du montant total sera demandé lors la formalisation et l'acceptation du dossier.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur, aucun remboursement ne lui sera effectué.

Un SSIAP sera exigé pour cette manifestation à compter de l'arrivée et du départ des invités. Il est demandé à l'organisateur de fournir le diplôme et l'attestation de recyclage au Service de la vie associative 3 semaines avant l'événement. Dans le cas où le dossier de réservation serait incomplet, et / ou l'acompte non payé, le Service de la vie associative refusera la tenue de cet évènement.

En cas de manquement en termes de nettoyage ou de dégradation, le forfait se verra « augmenté » du montant de l'estimatif des préjudices constatés. Si une demande de montage de la salle la veille : le coût horaire « classique » sera rajouté.

**Obsèques pour un moment de recueillement :** Il est proposé aux résident baulois selon la disponibilité des salles communales une mise à disposition avec un forfait de 50€TTC pour la durée d'occupation de la salle.

**Associations Bauloises :**

(\*\*) **Le tarif association** concerne les associations qui sont créées depuis plus d'un an. Pour les associations de moins d'un an, le tarif B est appliqué.

**Gratuité pour réunion statutaire** : Il est proposé d'accorder aux associations Bauloises, utilisant les salles municipales de La Baule-Escoublac, le droit à 3 gratuités par an pour les réunions statutaires (assemblées générales, conseil d'administration et réunion de bureau). La durée d'une réunion statutaire est fixée de façon forfaitaire pour une durée de 3 heures, avec une extension d'1h30 lorsqu'elle s'achève avec un pot de l'amitié.

**Gratuité pour moment de convivialité** : un moment de convivialité (galette ou repas simple sans utilisation scénique) sera accordé gratuitement aux associations sous conditions spécifiques à savoir une durée maximum de 7h. Toute extension du créneau, fera l'objet d'une facturation. La gratuité de la salle suppose la gratuité des matériels sur site en fonction des stocks disponibles et des possibilités des services municipaux.

**Événements caritatifs** : toutes les associations bauloises dont les bénéfices sont intégralement reversés à une œuvre labellisée d'intérêt général au niveau national bénéficieront d'un tarif spécial forfaitaire à la journée de 260 € pour l'utilisation de la salle des Floralies, et d'un tarif de 100 € (à la journée) pour une salle Centaure.

Un justificatif de reversement des fonds – attestation sur l'honneur sera demandé lors de la constitution du dossier.

Dans le cas de lotos caritatifs, seule une amplitude horaire de 7 h sera accordée pour ce tarif spécial, incluant montage et démontage

**Manifestations à caractère commercial** : pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (forum, salon, exposants, concert etc...) ou professionnelle dotée d'une billetterie, même informative en direction d'un public bien ciblé, le tarif C sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

Les associations qui disposent de locaux mis à disposition par convention sont redevables du coût horaire de mise à disposition de locaux situés dans un autre équipement municipal ainsi que des créneaux supplémentaires hors convention.

**Conditions de repli :** si l'organisateur demande à bénéficier d'un repli par exemple du Parc des Dryades vers la salle des floralies pour des raisons météorologiques, il lui sera alors facturé la location à hauteur de **30 %** du tarif de la salle selon la catégorie du demandeur. (Tarifs A B C) et en fonction des prestations choisies.

Si l'organisateur ne souhaite pas payer cette garantie de repli lors de sa réservation auprès du service Culture et animation, la disponibilité de la salle ne sera pas garantie. Si l'organisateur maintient la volonté d'utiliser la salle en question – si disponible, une facturation lui sera adressée par le service Relation Citoyens à l'organisateur sur la base du « plein tarif ».

Cette participation financière est mise en place afin de compenser la perte de recettes pour la collectivité pour d'autres locations et est applicable à l'ensemble des salles communales.

**Réunions politiques :** les partis politiques ont le statut d'association régie par la loi de 1901. Le pluralisme et la mise en concurrence des différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion, à ce titre, ils bénéficient tous d'un traitement équitable en matière de location de salles, selon les modalités suivantes :

Dans la période pré-électorale (par exemple du 01/09 jusqu'au scrutin) pour le soutien d'un candidat : Cf. annexe « modalités de réservation des salles communales par les partis politiques ou associations agissant au soutien de candidats » du 3 juillet 2025

- Gratuité des salles, matériels municipaux et plantes déjà présents dans les salles. Tout apport de matériel supplémentaire sera facturé au demandeur.
- Afin de garantir l'équité de traitement pour tous les partis politiques : fixation au maximum de 3 passages dans les 6 quartiers de la commune.
- Universités d'été/séminaires/réunions publiques... hors période pré-électorale : pas de gratuité, l'organisation de ce type de manifestation est soumise à redevance (Tarif B)

## TARIF B - Je suis un particulier non Baulois (\*), une Association non Bauloise

SALLES	UNITE	TARIF B - 2026
<b>A- LES FLORALIES</b>		
Grande salle sans cuisine	heure	123 €
Grande salle + cuisine	heure	151 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	54 €
<b>B- ESPACE EPONA</b>		
Tarif par salle	heure	62 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</b>		
Salles festives / réunion	heure	57 €
Salle polyvalente (**)	heure	147 €
Salles sportives (**)	heure	147 €
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>		
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	59 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	34 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	68 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	80 €
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>		
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	199 €

(\*) : justificatif de domicile (\*\*): uniquement pour les associations

## ANNEXE 2 : Tarif B pour un particulier non Baulois (\*) ou une Association non Bauloise (\*\*)

### **Le principe général est la non-gratuité.**

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium ... (coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

### **Particuliers non Baulois :**

(\*) **Le particulier non Baulois** devra fournir un justificatif de domicile, un document d'identité et sera le seul responsable de la location

### **Mariage :**

Dans le cadre de grand mariage : nombre d'invités supérieur à 300 personnes, il sera appliqué un forfait de 4 250 euros pour la location de la salle des Floralies. Ce forfait comprend la mise à disposition des espaces suivants :

- Le hall + la grande salle + la cuisine + le bar
- 2 petites salles
- La scène
- Les loges

Pour une durée pouvant aller de 7h du matin jusqu'à 2h du matin - montage et démontage compris à la charge de l'organisateur.

Afin de valider la réservation, un **acompte de 30%** du montant total sera demandé lors la formalisation et l'acceptation du dossier.

**En cas d'annulation** de la part de l'organisateur, aucun remboursement ne lui sera effectué.

Un SSIAP sera exigé pour cette manifestation à compter de l'arrivée et du départ des invités. Il est demandé à l'organisateur de fournir le diplôme et l'attestation de recyclage au Service de la vie associative 3 semaines avant l'événement. Dans le cas où le dossier de réservation serait incomplet, et / ou l'acompte non payé, le Service de la vie associative refusera la tenue de cet évènement.

En cas de manquement en termes de nettoyage ou de dégradation, le forfait se verra « augmenté » du montant de l'estimatif des préjudices constatés. Si demande de montage de la salle la veille : le coût horaire « classique » sera rajouté.

#### **Associations non Bauloises :**

Les associations qui disposent de locaux mis à disposition par convention sont redevables du coût horaire de mise à disposition de locaux situés dans un autre équipement municipal ainsi que des créneaux supplémentaires hors convention.

**Manifestations à caractère commercial :** pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (forum, salon, exposants, concert etc...) ou professionnelle dotée d'une billetterie, même informative en direction d'un public bien ciblé, le tarif C sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

**Conditions de repli :** si l'organisateur demande à bénéficier d'un repli par exemple du Parc des Dryades vers la salle des floralies pour des raisons météorologiques, il lui sera alors facturé la location à hauteur de **30 %** du tarif de la salle selon la catégorie du demandeur. (Tarifs A B C) et en fonction des prestations choisies.

Si l'organisateur ne souhaite pas payer cette garantie de repli lors de sa réservation auprès du service Culture et animation, la disponibilité de la salle ne sera pas garantie. Si l'organisateur maintient la volonté d'utiliser la salle en question – si disponible, une facturation lui sera adressée par le service Relation Citoyens à l'organisateur sur la base du « plein tarif ». Cette participation financière est mise en place afin de compenser la perte de recettes pour la collectivité pour d'autres locations et est applicable à l'ensemble des salles communales.

**Réunions politiques :** les partis politiques ont le statut d'association régie par la loi de 1901. Le pluralisme et la mise en concurrence des différentes formations politiques sont un des fondements de la démocratie et de la liberté d'opinion, à ce titre, ils bénéficient tous d'un traitement équitable en matière de location de salles, selon les modalités suivantes :

Dans la période pré-électorale (par exemple du 01/09 jusqu'au scrutin) pour le soutien d'un candidat : Cf. annexe « modalités de réservation des salles communales par les partis politiques ou associations agissant au soutien de candidats » du 3 juillet 2025

- Gratuité des salles, matériels municipaux et plantes déjà présents dans les salles. Tout apport de matériel supplémentaire sera facturé au demandeur.
- Afin de garantir l'équité de traitement pour tous les partis politiques : fixation au maximum de 3 passages dans les 6 quartiers de la commune.
- Universités d'été/séminaires/réunions publiques... hors période pré-électorale : pas de gratuité, l'organisation de ce type de manifestation est soumise à redevance (Tarif B)

## TARIF C - Je suis une entreprise, une société organisatrice d'évènements

SALLES	UNITE	TARIF C - 2026
<b><u>A- LES FLORALIES</u></b>		
Grande salle sans cuisine	heure	352 €
Grande salle + cuisine	heure	361 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	88 €
<b><u>B- ESPACE EPONA</u></b>		
Tarif par salle	heure	116 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b><u>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</u></b>		
Salles festives / réunion	heure	88 €
Salle polyvalente (**)	heure	362 €
Salles sportives (**)	heure	362 €
<b><u>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</u></b>		
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	88 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	55 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	103 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	88 €
<b><u>DEPASSEMENT HORAIRE</u></b>		
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	199 €

(\*\*) uniquement pour les associations

## ANNEXE 3 : Tarif C pour une Entreprise, une Société organisatrice d'évènements

### **Le principe général est la non-gratuité.**

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium (coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

**Conditions de repli** : si l'organisateur demande à bénéficier d'un repli par exemple du Parc des Dryades vers la salle des floralies pour des raisons météorologiques, il lui sera alors facturé la location à hauteur de **30 %** du tarif de la salle selon la catégorie du demandeur. (Tarifs A B C ) et en fonction des prestations choisies.

Si l'organisateur ne souhaite pas payer cette garantie de repli lors de sa réservation auprès du service Culture et animation, la disponibilité de la salle ne sera pas garantie. Si l'organisateur maintient la volonté d'utiliser la salle en question – si disponible, une facturation lui sera adressée par le service Relation Citoyens à l'organisateur sur la base du « plein tarif ». Cette participation financière est mise en place afin de compenser la perte de recettes pour la collectivité pour d'autres locations et est applicable à l'ensemble des salles communales.

**Manifestations à caractère commercial** : pour toute manifestation liée à une démarche commerciale (forum, salon, exposants, concert etc...) ou professionnelle dotée d'une billetterie, même informative en direction d'un public bien ciblé, le tarif C sera appliqué quel que soit le type d'organisateur (particulier, association, entreprise).

## TARIF D - Je suis une administration, une collectivité

<b>SALLES</b>	<b>UNITE</b>	<b>TARIF D - 2026</b>
<b><u>A- LES FLORALIES</u></b>		
Grande salle sans cuisine	heure	64 €
Grande salle + cuisine	heure	77 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	30 €
Forfait Salle 1 + 2 ou Salle 3 + 4	heure	30 €
Salle 1 + 2 + 3 + 4	heure	60 €
<b><u>B- ESPACE EPONA</u></b>		
Tarif par salle	heure	20 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b><u>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</u></b>		
Salles festives / réunion	heure	32 €
Salle polyvalente (***)	heure	78 €
Salles sportives (***)	heure	78 €
<b><u>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</u></b>		
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	33 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	20 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	40 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	20 €
<b><u>E- AUTRES SALLES</u></b>		
Salle du conseil municipal	heure	39 €
Autre salle de réunion de l'hôtel de ville	heure	12 €

**DEPASSEMENT HORAIRE**

Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)

heure

194 €

(\*\*\* ) uniquement pour les associations

## ANNEXE 4 : Tarif D pour une administration, une collectivité

### **Le principe général est la non-gratuité.**

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium (coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

## TARIF E - Je suis un Comité d'entreprises, un Syndic de copropriété Baulois

<b>SALLES</b>	<b>UNITE</b>	<b>TARIF E - 2026</b>
<b>A- LES FLORALIES</b>		
Grande salle sans cuisine	heure	123 €
Grande salle + cuisine	heure	151 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	88 €
<b>B- ESPACE EPONA</b>		
Tarif par salle	heure	85 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</b>		
Salles festives / réunion	heure	88 €
Salle polyvalente	heure	151 €
Salles sportives	heure	151 €
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>		
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	88 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	88 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	103 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	119 €
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>		
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	193 €

## ANNEXE 5 : Tarif E pour un Comité d'entreprises, un Syndic de copropriété Baulois

### Le principe général est la non-gratuité.

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium (coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

## TARIF F - Je suis un Comité d'entreprises, un Syndic de copropriété non Baulois

<b>SALLES</b>	<b>UNITE</b>	<b>TARIF F - 2026</b>
<b>A- LES FLORALIES</b>		
Grande salle sans cuisine	heure	196 €
Grande salle + cuisine	heure	206 €
Salles 1,2,3,4 ou bar	heure	151 €
<b>B- ESPACE EPONA</b>		
Tarif par salle	heure	151 €
Espace extérieur d'Epona - tarif au m <sup>2</sup>	heure	2 €
<b>C- SALLES SPORTIVES ET SALLES POLYVALENTE</b>		
Salles festives / réunion	heure	151 €
Salle polyvalente	heure	196 €
Salles sportives	heure	196 €
<b>D- MAISONS DE QUARTIER ET ANNEXES DE MAIRIES</b>		
Maison du Guezy et d'Escoublac - Grandes salles	heure	151 €
Maison du Guezy, d'Escoublac et Saint-Exupéry - Petites salles	heure	151 €
Auditorium Maison Saint-Exupéry	heure	185 €
Annexes de Mairies du Guezy, Lajarrige et d'Escoublac	heure	206 €
<b>DEPASSEMENT HORAIRE</b>		
Pour toutes les salles (pénalité ajoutée au tarif horaire)	heure	193 €

## ANNEXE 6 : Tarif F pour un Comité d'entreprises, un Syndic de copropriété non Baulois

### **Le principe général est la non-gratuité.**

Les tarifs de location de salles s'entendent avec le matériel existant déjà dans la salle hors services annexes.

Les prestations annexes suivantes sont facturées en plus de la location :

- Branchements électriques complémentaires (forfait)
- Barnums, tables chaises podium... (Coût unitaire/jour de location)

**Energie** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une redevance énergétique additionnelle sera appliquée désormais pour toutes les locations de salles par le service Relation citoyens. Une majoration des tarifs de +15% sur le montant TTC sera appliquée sur les tarifs de location en période de chauffe, du 15 octobre au 31 mars de l'année, sous réserve de prolongation en raison des conditions météorologiques.

**Sécurité** : les organisateurs sont informés qu'ils doivent garantir et assurer la sécurité des manifestations conformément à la réglementation en vigueur ou aux consignes particulières mises en place au niveau national ou départemental.

**Dégradations** : en cas de dégradation de la salle et de son mobilier, l'estimatif des réparations sera reporté sur le montant de la facture.

## ANNEXE REUNIONS POLITIQUES « « modalités de réservation des salles communales par les partis politiques ou associations agissant au soutien de candidats » »

Durant la période pré-électorale, pour toute réunion en soutien à un candidat, soit par exemple à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au scrutin, il est décidé :

- o La gratuité des salles, matériels municipaux et plantes déjà présents dans les salles. Tout apport de matériel supplémentaire sera facturé au demandeur,
- o La fixation au maximum de 3 passages dans chacun des 6 quartiers de la commune (soit 18 réunions),
- o Hors période pré-électorale : pas de gratuité.

### **Liste des salles pour une mise à disposition gratuite ou payante pour une réunion publique politique :**

<b>Salles</b>	<b>Quartiers</b>	<b>Matériel sur place</b>
FLORALIES : GRANDE SALLE (650 pers) - SALLE 3 ET 4 (80 pers)	<b>Centre - La Baule-Les Pins - Floralies-Beslon-Kerquessaud</b>	Tables chaises vidéo projecteur écran sono micro, TV
STADE FRANCOIS ANDRE : AMAZONE (80 pers)	<b>Grands clos</b>	Pas de matériel sur site
CENTAURE 1 (100 pers) - CENTAURE 2 (100 pers) - CENTAURE 3 (80 pers)		
COMPLEXE BURBAN SALLE DE REUNION (150 pers)	<b>Escoublac</b>	Tables chaises
MAISON ESCOUBLAC : RDC (80 pers) - ETAGE (19 pers)	<b>Escoublac</b>	Tables, chaises
MAISON GUEZY : GRANDE SALLE (120 pers)	<b>Guézy</b>	Tables, chaises, TV
PETITE SALLE ( 30 pers) -SI PETITE + GRANDE = 150 pers)		
ANNEXE GUEZY : Salle RDC (40 pers)	<b>Guézy</b>	Tables, chaises, ordinateur, vidéo- projecteur écran + TV
ANNEXE ESCOUBLAC : SALLE MARIAGE (90 pers)	<b>Escoublac</b>	Tables, chaises, TV pour projeter

Il est précisé que chaque organisateur doit amener le matériel (câbles compris) pour sa réunion (projection et sonorisation) ; étant précisé que le matériel sera utilisé sous sa responsabilité.

Si l'organisateur souhaite disposer d'un vidéo projecteur, il devra formuler une demande spécifique (hors formulaire) lors du dépôt de la pré demande au service de la vie associative.

o **Avant le 1<sup>er</sup> septembre :**

**Application de la délibération concernée en distinguant**

- o la nature des réunions concernées,
- o l'adresse du siège social de la structure demanderesse (tarif associations bauloises ou non bauloises)

Pour ce faire, un formulaire de pré-réservation en ligne sur le portail citoyen est créé. Les demandeurs sont invités à le remplir pour toute organisation de réunions politiques ouvertes au public.

Il est précisé dans l'accusé réception de la demande que la pré demande se fera obligatoirement en ligne, et dans un délai de 3 semaines avant la location, délai administratif défini pour l'analyse, l'étude de la faisabilité du planning des salles et le processus de validation interne.

Le service de la vie associative fera, avant la réception du formulaire de pré-demande, une information par mail au Cabinet de Monsieur le Maire sur le contact reçu et la demande, si contact au préalable par le demandeur via le canal téléphonique, visite ou numérique (courriel, portail citoyen).

o **Après le 1<sup>er</sup> septembre :**

Un formulaire de pré-réservation est proposé à tout demandeur qui devra identifier le motif de la réunion, l'ouverture et la participation du public et éventuellement le soutien à un candidat (cf. conditions de la politique tarifaire).

Le service de la vie associative rappellera, de manière claire, au demandeur l'équipement de la salle mise à disposition. Des informations figurent également sur le formulaire en ligne présent sur le Portail Citoyen de la Ville.

Il est rappelé qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre, afin de préserver la neutralité des arbitrages, les arbitrages en la matière seront réalisés par l'administration.

\*\*\*\*

**Synthèse (en application de la délibération du 20 décembre 2024) de la procédure pour une réservation d'une salle communale pour une réunion politique ou de soutien à un candidat déclaré :**

o **Avant le 1<sup>er</sup> septembre**

- o Facturation de la réservation (le dépassement d'horaires est facturé)
- o Toutes demandes de réservation de salle communale pour des réunions internes aux associations ou partis politiques seront facturées car non ouvert au public.

o **Après le 1<sup>er</sup> septembre**

- o Gratuité de la salle aux associations politiques et partis (local et national) pour une réunion politique pour le soutien d'un candidat déclaré ou lors d'université d'été, réunions qui sont en ouverture au public.
- o Toutes demandes de réservation de salle communale pour des réunions internes aux associations ou partis politiques seront facturées car non ouvert au public.

Si le demandeur souhaite assurer la préparation de la salle la veille de sa réunion politique, sa demande sera étudiée afin de valider la disponibilité de la salle. Si possible, cette mise à disposition sera alors facturée au demandeur (y compris les dépassements d'horaire).